

Genève, 7-17 novembre 2006

**PROPOSITION D'UN MANDAT RELATIF AUX RESTES
EXPLOSIFS DE GUERRE**

Document présenté par l'Union européenne

L'Union européenne est favorable à l'idée de poursuivre, dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, après la Conférence d'examen, les travaux relatifs aux munitions qui risquent de devenir des restes explosifs de guerre, en particulier les travaux sur la mise en œuvre du droit international humanitaire existant et les mesures préventives d'ordre technique qu'il serait possible de prendre. L'Union européenne propose en conséquence, en vue de consultations ultérieures, que la Conférence d'examen, à tout le moins, reconduise dans ses fonctions en 2007 le Groupe de travail sur les restes explosifs de guerre, avec le mandat ci-après:

«Continuer d'examiner, y compris avec la participation de juristes, l'application des principes existants du droit international humanitaire et, en privilégiant tout particulièrement les réunions d'experts militaires et techniques, poursuivre des travaux complémentaires, ouverts à tous, sur les mesures préventives qu'il serait possible de prendre pour améliorer la conception de certains types particuliers de munitions, y compris les sous-munitions, afin de réduire autant que faire se peut les risques de voir de telles munitions devenir des restes explosifs de guerre et poser ainsi des problèmes humanitaires. Les échanges d'informations, l'assistance et la coopération feraient partie intégrante de ces travaux. Le Groupe fera rapport aux États parties à leur prochaine réunion sur les travaux qu'il aura effectués.»

* Nouveau tirage pour raisons techniques.